

**Les organisations responsables de la plongée de loisir en Polynésie française : la FPESSM (Fédération Polynésienne d'Etudes et de Sports Sous-Marins), la FFESSM (Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins), l'ANMP (Association Nationale des Moniteurs de Plongée) le SNMP (Syndicat National des Moniteurs de Plongée), et le GMPP (Groupement des Moniteurs de Plongée de Polynésie française)  
C/o FPESSM  
BP 20698 – 98713 Papeete**

Extraits de la lettre ouverte adressée à :

**Madame Nicole SANQUER-FAREATA**

Ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports

**Madame Nicole BOUTEAU**

Ministre du tourisme

Tahiti, le 28 avril 2017

**Objet : Réforme de la réglementation de la plongée**

Mesdames les Ministres,

**Malgré nos multiples courriers et demandes, le projet de loi de Pays réformant la réglementation de la plongée a été soumis au Conseil des Ministres sans que nous ayons été informés de la version actualisée de son contenu. (...)**

**Mardi 25 avril dans la soirée nous avons finalement été destinataires de la dernière version des textes... qui ont été remis au CESC jeudi 27 avril, ce dernier devant rendre un avis le jeudi 4 mai.**

**Une fois de plus c'est une « consultation » de pure forme, à l'évidence conçue pour que nous n'ayons pas le temps de réagir !**

**Dans la forme et le fond la loi de Pays proposée n'est qu'une coquille vide**, ce sont les arrêtés d'application, pris en Conseil des Ministres, qui vont donner les mesures déterminantes. De la même manière la Commission Consultative pour la Plongée Subaquatique de Loisir (CCPSL) a tout simplement été supprimée de la nouvelle loi de pays. Après avoir rédigé le projet de loi sans consultation des principaux organismes représentant la plongée, il est tenté de faire passer devant le CESC une loi « vide », ce qui permet d'éviter toutes les instances consultatives et de laisser le Conseil des Ministres seul prendre les décisions réellement importantes. **C'est anti-démocratique et extrêmement dangereux au vu du contenu des arrêtés prévus. (...)**

Nous savons que les derniers projets de loi de pays et d'arrêté ont été élaborés par M. Claude Legrand, référent plongée de la Jeunesse et Sports, avec MM. Paul Ramos et Frédéric Thibur. Nous tenons à attirer votre attention sur les faits suivants :

- Une plainte a été déposée auprès du Procureur de la République contre M. Claude Legrand pour prise illégale d'intérêts : celui-ci est gérant de sa propre structure de plongée en parallèle de ses fonctions à la Direction de la Jeunesse et Sports, il est donc juge et partie. A plusieurs reprises ses activités en tant que référent plongée ont favorisé des entités avec qui il a par ailleurs des intérêts commerciaux (...)
- M. Paul Ramos est le propriétaire des centres Top Dive ; il a mis officiellement en vente l'ensemble de ses centres de plongée. Pour corroborer les difficultés avec les salariés de Top Dive souvent évoquées par les moniteurs lors de nos enquêtes, nous vous invitons à vous renseigner au niveau du tribunal du nombre d'affaires qui ont opposé Top Dive à ses salariés. Celles qui ont été portées à notre connaissance ont toutes été gagnées par les salariés.
- M. Frédéric Thibur est cogérant d'Eleuthera, centre de plongée qui fait actuellement l'objet d'une procédure judiciaire, avec notamment des accusations graves de non-respect de la réglementation de la plongée (...)

**S'il faut se garder de se prononcer avant que la justice n'ait mené sa propre enquête, il semble que les rédacteurs de ce projet soient plus que sujets à suspicion sur leurs motivations réelles, qui paraissent bien loin des intérêts du tourisme et du développement de l'emploi local.**

Le groupement des syndicats et fédérations du secteur rédacteurs de ce courrier a fait une contreproposition à ces projets, basée sur une enquête qui prend en compte l'avis des professionnels du secteur : moniteurs salariés, moniteurs patentés et exploitants de structure.

**Cette enquête démontre que plus de 70% des exploitants de structures sont opposés à un certain nombre de points de ce texte, notamment :**

- autoriser sans condition les moniteurs des écoles PADI, SSI et NAUI à exercer contre rémunération,
- autoriser de prendre simultanément deux plongeurs en baptême, sans restriction,
- modifier les profondeurs d'évolution, limiter la plongée à l'air à 50 mètres.

Beaucoup nous ont fait savoir également leur désaccord sur les mesures suivantes :

- imposer un pilote à bord hors lagon, cf. ci-après.
- certificat médical « renforcé » pour les moniteurs patentés, qui n'auront pas les moyens d'assurer une telle dépense.

Si les responsables de centres de plongée refusent en masse ces mesures c'est bien qu'ils considèrent qu'elles sont néfastes à leur entreprise, donc mauvaises pour l'évolution de la plongée sur le territoire.

**Le refus de prendre en compte l'avis des professionnels est paradoxal si la volonté des protagonistes est réellement le développement du tourisme et de la plongée ! (...)**

**Ce nouveau texte a visiblement été rédigé pour privilégier les intérêts privés de quelques uns :**

- **Les deux plus gros centres de plongée de Polynésie, Top Dive et Eleuthera (...)**
- **Les écoles PADI, SSI et NAUI qui cherchent depuis longtemps à pénétrer le marché français et polynésien (...)**

## **Les faux arguments et les vraies solutions**

Les défenseurs du projet prétendent que l'on manquerait de moniteurs sur le territoire. L'enquête de 2016 prouve que ce n'est pas le cas, (...) En réalité seuls les deux plus gros centres de plongée peinent à trouver et à garder des moniteurs, car ces derniers estiment que les conditions proposées ne sont pas acceptables, d'où la volonté des propriétaires de ces centres d'ouvrir le marché à des encadrants moins « exigeants ».

(...) le Pays a déjà prévu un Brevet Polynésien d'Educateur Sportif, (BPES) qui pourrait parfaitement être mis en place pour la filière plongée et permettre de former les futurs encadrants sur place, **en ouvrant au maximum la profession aux polynésiens.** (...)

(...) Les touristes qui choisissent la Polynésie acceptent des coûts de transport et d'hébergement supérieurs à la plupart des destinations concurrentes ; c'est une clientèle exigeante qui demande une qualité de prestation en rapport avec le prix de leur voyage. **Niveler vers le bas en baissant la compétence des encadrants (...) ne va certainement pas dans le bon sens pour faire venir plus de touristes plongeurs !** L'unique objectif est de faire plus d'argent plus rapidement mais c'est une vue à très court terme.

Nous prônons également l'ouverture : pourquoi refuser la possibilité de travailler à toute personne qui en aurait les compétences ? Nous proposons que l'examen final du Brevet Polynésien d'Educateur Sportif option plongée soit accessible en candidat libre. Il pourrait constituer une sorte de test de compétences qui permettrait d'accueillir les encadrants de toutes les écoles, tout en préservant la qualité des prestations et la sécurité des pratiquants.

**Les organismes que nous représentons sont tous sans buts lucratifs, nos objectifs sont uniquement de favoriser la plongée, le tourisme et l'emploi local, au bénéfice de tous.**

Vous remerciant de bien vouloir nous informer des suites que vous donnerez à cette affaire, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Ministres, l'expression de nos respectueuses salutations.



Victoire TETOKA  
Présidente de la  
FPSSM

tetokavictoire@yahoo.fr



Pascal LE COINTRE  
Président de la  
Commission Technique

p.l.c@mail.pf



Valérie STOESSEL  
Déléguée de l'ANMP  
en Polynésie

niyati.plongee@yahoo.fr



Philippe MOLLE  
Délégué du SNMP  
en Polynésie

molle@mail.pf



Isabelle Klein  
Secrétaire Générale  
du GMPP

isabelleklein@ymail.com